



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210423-BUR-AG-21-043B-DE
Date de télétransmission : 03/05/2021
Date de réception préfecture : 03/05/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 23 avril 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique par le biais de la centrale d'achat AGIR

L'an deux mille vingt et un, le 23 avril à 13h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Guy ARMANET, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

POUVOIRS : -

ABSENTS :

Gilles SIMEONI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Jacques PADOVANI, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Volants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 23 avril 2021

OBJET : Acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique par le biais de la centrale d'achat AGIR

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le contrat d'affermage et ses annexes conclus entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de développer l'usage des modes doux sur le territoire ;

Vu le rapport de principe pour le renouvellement de la DSP transports, approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2021, et formalisant la volonté d'intégrer un service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) dans le cadre du prochain contrat ;

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le plan de financement d'une flotte de 100 VAE à hauteur de 175 000€HT ;

Considérant l'adhésion de la CAB à l'association AGIR, en vue, notamment, de bénéficier des prestations de sa centrale d'achat (CATP) ;

Considérant que la Centrale d'Achat des Transports Publics créée par AGIR est une association soumise à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005, et notamment aux articles 5 et 15 ;

Considérant les matériels référencés sur la CATP et un devis établi à 119 112€ HT pour l'acquisition de 100 VAE de type E-cardan ainsi que leurs équipements ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 23 avril 2021

OBJET : Acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique par le biais de la centrale d'achat AGIR

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

-L'acquisition d'une flotte de 100 VAE, par tranche de 50 vélos, de type E-cardan par le biais de la CATP AGIR, sise 75014 Paris, pour un montant total de 119 112 € HT maximum ;

-Le devis, ci annexé, d'un montant de 59 556 € HT (1^{ère} tranche pour l'achat de 50 vélos) ;

AUTORISE

Le Président à signer les devis correspondants à cette acquisition ;

OBJET : Acquisition d'une flotte de vélos à assistance électrique par le biais de la centrale d'achat AGIR

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Transports – Chapitre 021, de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **03 MAI 2021**
et publication ou notification
du **03 MAI 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MUGLIAOUI